



**ASSOCIATION DES OFFICIELS DE LA
CONSTRUCTION DU NOUVEAU BRUNSWICK**
C. P. 30033, Prospect Plaza, Fredericton (N.-B.)
E3B 0H8 www.nbboa.ca

**FORMULAIRE DE RELEVÉ ANNUEL DU PROGRAMME
DE CONSERVATION DES ACQUIS**

Il est de la responsabilité de chaque membre de l'Association des officiels de la construction du Nouveau-Brunswick qui détient une désignation d'Officiel certifié relativement au code du bâtiment (OCCB) ou d'Officiel qualifié relativement au code du bâtiment (OQCB) de tenir son propre registre de maintenance dans le but de conserver sa certification. Afin de conserver les désignations OCCB ou OQCB, il faut :

1. Rester membre en règle de l'Association des officiels de la construction du Nouveau-Brunswick,
2. Obtenir trente (30) crédits d'apprentissage tous les soixante (60) mois et,
3. Au besoin, suivre un cours reconnu par l'Association sur les modifications au Code.

Afin de recevoir des points pour les séminaires, les cours et les comités, veuillez remplir le formulaire suivant et joindre une copie de tout certificat correspondant. Tous les cours qui ne sont pas accrédités par l'AOCNB doivent être accompagnés de descriptions de cours.

Nom : _____

Municipalité/société : _____

Adresse : _____ Code postal : _____

Date : _____ Signature : _____

Cours/séminaire/information de comité

Nom du cours, du séminaire ou du comité : Lieu :	Dates du cours	Nombre d'heure	Nombre de points	Réservé à l'administration de

Note : Les copies de certificats ou les relevés de participations doivent accompagner la demande. Joindre une description de cours pour tous les cours qui ne sont pas accrédités par l'AOCNB. Remplir et présenter les documents au plus tard le 31 décembre de chaque

année. Prière de faire parvenir les documents à l'AOCNB, C. P. 30033, Prospect Plaza
Fredericton (N.-B.) E3B 0H8